



Conditions générales du Défi des 300 Portes

Article 1 – Objet

Les conditions générales suivantes s'appliquent à tous les participants au Défi des 300 Portes.

Article 2 – Prix

Les tarifs sont indiqués en CHF, toutes taxes comprises et sont validés au moment de la commande soit sur le site : www.defi300.ch, soit sur place le jour de la manifestation.

Le paiement des frais de participation doit être exécuté au moment de la commande et pour les sociétés, au plus tard 10 jours avant la manifestation.

Article 3 – Nombre de participants

Le nombre de participants est limité à 500, pour des raisons d'organisation et de sécurité. L'inscription est nominative et non cessible.

Article 4 – Validation de votre commande

Toute inscription est définitive et implique l'acceptation des présentes conditions générales. Aucun remboursement ne pourra être demandé en cas de non-participation. Les participants doivent contracter une assurance annulation.

Article 5 – Réclamation

Pour toutes autres réclamations, les demandes doivent s'effectuer via l'email suivant : info@defi300.ch

Article 6 – Responsabilité

Chaque participant s'assure d'avoir une assurance accident.

De plus chacun doit respecter les règles suivantes de sécurité (non exhaustive):

- Adapter sa vitesse à son niveau
- Ne pas être sous l'emprise de substances limitant ses facultés de discernement
- Respecter les consignes de sécurité et les indications des surveillants
- Ramasser ses déchets et ne rien laisser sur le parcours
- Rester sur le parcours prévu par l'organisation

Attention : Chaque concurrent est responsable de tout dommage ou lésion qu'il pourrait causer à des tiers, et ce sans aucun recours, contre qui que ce soit.



Article 7 – Sécurité des participants

En cas de manque de neige, l'organisation se réserve le droit de modifier ou raccourcir le parcours, pour la sécurité des participants. En cas de force majeure (grosse tempête, vents violents,..), l'organisation pourra en tout temps stopper ou annuler la course. Aucun remboursement ne pourra alors être réclamé.

Article 8 – Données personnelles et vie privée

L'organisation du Défi des 300 Portes se réserve le droit de collecter les informations nominatives et les données personnelles des participants. Vous conservez le droit d'accéder à ces données et de valider leur utilisation en tout temps sur simple demande à l'organisation.

Article 9 – Réglementation Covid

Toute inscription est définitive et implique l'acceptation des présentes conditions générales. Si la réglementation cantonale en vigueur liée au Covid empêche un participant à prendre le départ de la course, l'obligeant à annuler sa participation, le participant ne pourra pas prétendre à un remboursement.

Si la réglementation cantonale en vigueur liée au Covid oblige le comité d'organisation à annuler l'événement, les participant pourront prétendre à un remboursement partiel. La demande de remboursement devra être effectuée au plus tard dans les 30 jours après la date théorique de l'événement, via l'email suivant : info@defi300.ch

Le taux de remboursement sera communiqué au plus tard 10 jours après la date théorique de la course

Les participants doivent contracter une assurance annulation.